

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 14 septembre 2009

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL n° 9.-

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2009.-

ORDRE DU JOUR.-

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du vendredi 18 septembre 2009 :

SEANCE PUBLIQUE :

Intercommunale I.H.F. – Assemblée générale du 15 octobre 2009.-

L'article L 1523-12 & 1^{er} du Code de la Démocratie Locale précise que l'absence de délibération du Conseil communal en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du Collège visé à l'article L 1523-24, les questions relatives au plan stratégique est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

L'Intercommunale I.H.F. tiendra une assemblée générale le 15 octobre 2009 ayant à son ordre du jour les points suivants :

1. Rapports du liquidateur
2. Présentation des bilan et compte de résultats arrêtés au 31/12/2008 ;
3. Approbation des bilan et compte de résultats arrêtés au 31/12/2008 ;
4. Rapport du réviseur – comptes 2008 ;
5. Décharge à donner aux réviseur, liquidateur ainsi qu'aux administrateurs (pour la période avant mise en liquidation) ;

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points 3 et 5.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER